

d'un compagnon il souffrit la perte des deux yeux. Aujourd'hui il enseigne dans une école d'aveugles en France. L'autre trappeur qui est retourné dans sa patrie est le père Hippolyte, qui combat aujourd'hui avec sept de ses frères dans l'armée française.

Des neuf cents membres de l'ordre des maristes qui ont combattu dans les tranchées, quatorze sujets français se rendirent du Canada en France; deux ont été tués sur le champ de bataille, six blessés, un a reçu la médaille militaire, et tous ont été cités à l'ordre du jour. Les pères de Montfort ont renvoyé en France quinze de leurs membres français. Trois de ces braves religieux exerçaient leur ministère dans le comté que j'ai l'honneur de représenter au Parlement. Sur les quinze qui sont retournés en France, cinq ont gagné la croix militaire, cinq ont été mentionnés à l'ordre du jour, l'un d'eux en trois circonstances, et un autre a été tué sur le champ de bataille.

De la congrégation des eudistes, dix-sept sont retournés du Canada en France. Sur ce nombre, trois ont été blessés, deux cités à l'ordre du jour, deux décorés de la croix militaire et quatre honorablement libérés du service.

Les frères de Saint-Gabriel ont envoyé huit de leurs membres français d'âge militaire, servir dans les rangs de l'armée française. Quatre d'entre eux ont été blessés, quatre décorés de la médaille militaire, quatre mentionnés à l'ordre du jour et l'un d'eux, le frère Garrigues-Antonin est l'inventeur du merveilleux canon de campagne qui a fait de si terribles ravages chez l'ennemi.

Les douze sujets français, qui étaient membres de la congrégation de Saint-Sulpice retournèrent en France, lorsque la guerre éclata et se présentèrent immédiatement aux autorités militaires. Sept allèrent en France et plus tard servirent en Lorraine, à Verdun, en Champagne et à Salonique. L'un d'eux a reçu la croix militaire à Verdun.

Chez les dominicains de Saint-Hyacinthe il n'y avait que deux membres français d'âge militaire, lors de la déclaration de guerre. Ces deux religieux retournèrent en France.

L'ordre du Saint-Sacrement a envoyé en France le seul de ses membres qui ne fût pas exempt à cause d'âge ou de mauvaise santé, et il sert encore à titre d'aumônier au front.

Quatre membres français de l'ordre de Sainte-Croix au Canada se sont présentés aux autorités, au commencement de la

guerre, et l'un d'eux a été blessé en combattant dans l'armée française.

Les frères de Saint-Vincent-de-Paul n'avaient qu'un seul membre français susceptible d'être appelé sous les drapeaux. Il est entré dans l'armée française en 1914 et a été deux fois cité à l'ordre du jour pour bravoure.

Les missionnaires du Sacré-Cœur ont été représentés au front par quatre sujets français qui ont quitté le Canada pour aller servir dans les tranchées. L'un d'eux, le père Cadoux, a été cité à l'ordre du jour pour bravoure en se portant au secours d'un blessé sous le feu.

De l'ordre des capucins, dix sujets français sont rentrés en France pour se ranger sous les drapeaux. Trois d'entre eux ont été tués sur le champ de bataille, le père Albert, le père Edouard et le père Justinien, qui tous, à une certaine époque, ont demeuré à Ottawa et deux desquels je connaissais parfaitement.

Les frères des écoles chrétiennes, de Montréal, sont représentés au front par deux de leurs membres français, dont l'un a été grièvement blessé.

Parmi les membres de l'ordre des oblats, vingt-quatre Français sont retournés en France et ils ont servi dans les rangs avec grande distinction. Un a été tué sur le champ de bataille, deux sont morts des suites de leurs blessures, quatre ont été décorés de la croix militaire et plusieurs autres ont été mentionnés pour leur bravoure dans les ordres du jour.

Monsieur l'Orateur, les chiffres que je viens de vous citer ne sont qu'une partie de ce qui est inscrit au crédit des religieux français qui sont retournés du Canada en France pour aider leur mère patrie dans cette guerre. Mais je prétends que ces chiffres sont plus que suffisants pour réfuter les affirmations sans fondement qu'a faites l'honorable député de Durham (M. Rowell) à North Bay.

Si les déclarations de l'honorable député n'ont pas été faites dans une intention malicieuse et méchante, alors, au nom de l'honneur public et privé, il est tenu de rétracter ce qu'il a dit, de présenter des excuses aux vivants et d'offrir une réparation à la mémoire des morts. S'il hésite ou s'il refuse de le faire, il s'avouera condamné devant ses concitoyens et privé du dernier vestige de toute prétention au respect et à la confiance du public.

Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, qu'au commencement de mes observations, j'ai parié du rôle joué par le "Christian Science Monitor" dans la campagne canadienne contre le pape et les catholiques.